

**RESTRUCTURATIONS MORPHOSYNTAXIQUES EN FRANÇAIS
POPULAIRE CAMEROUNAIS :
L'EXPRESSION DES MODALITÉS INJONCTIVES ET INTERROGATIVES
DANS LE DISCOURS RAPPORTÉ**

Ambroise Queffélec

Université de Provence – UMR 6039 (Nice)

courriel : AJMQUEFFELEC@aol.com

Introduction

La morphosyntaxe est avec la phonétique, comme le rappelait S. Lafage, le parent pauvre des études sur le français parlé en Afrique : alors que les études sociolinguistiques et lexicologiques sont assez nombreuses dans le domaine et couvrent au moins pour les secondes l'ensemble de la francophonie africaine, les descriptions grammaticales sur le français oral africain restent l'exception. L'une des raisons principales tient sans doute à la difficulté de constituer des corpus transcrits fiables qui nécessitent de lourds investissements en moyens et en temps (la mise au point d'une page correctement transcrite nécessite en moyenne une heure de travail...). Or, faute de cet investissement initial préalable à toute exploitation scientifique sérieuse, les descriptions restent impressionnistes ou au mieux lacunaires : les descripteurs se contentent de relever les faits saillants par rapport à ce qu'ils pensent être le français oral de référence (qui constitue lui aussi un objet fuyant même si on en possède certaines bonnes descriptions). Dès lors, ils présentent une collection d'écarts (souvent qualifiés de « fautes » dans une perspective normative) en laissant de côté les emplois « réguliers ». Cette approche myope est à l'opposé d'une conception large et totalisante de la description linguistique qui permettrait de reconstituer le système dans lequel s'inscrivent les écarts et de relativiser leur spécificité.

Le travail que nous proposons ici aimerait s'inscrire dans cette linguistique de corpus, essentiellement descriptiviste (sur l'opportunité de la description d'un corpus *cf.* Gadet, 1989 : 142).

1. Corpus

Nous nous appuyerons ici sur un corpus de français oral recueilli et transcrit par un jeune chercheur camerounais dans le cadre de son travail de maîtrise. Ce texte transcrit selon le protocole du GARS appartient au genre monologue et à la sous-catégorie récit (*cf.* Simard, 2004 : 77) : il reproduit un entretien de 60 minutes réalisé à micro visible le 25 mai 2002 à Yaoundé entre l'enquêteur-descripteur de 28 ans (qui se borne à poser quelques rares questions) et une informatrice ghómáláphone de

53 ans née comme l'enquêteur dans la ville de Bandjoun (d'où une complicité et une confiance certaines entre eux). Cette locutrice non scolarisée¹ qui lui raconte les faits saillants de sa vie personnelle et professionnelle a une pratique assez courante du français appris par nécessité « sur le tas » en raison de son lieu de vie et de son travail : Yaoundé, capitale politique du Cameroun, connaît un important brassage ethnique qui favorise le développement du français comme véhiculaire chez des urbains parlant des vernaculaires presque toujours sans intercompréhension. Sa profession de vendeuse de produits de fabrication artisanale ou industrielle (tissus principalement mais aussi ... moto importée frauduleusement) nécessitent des échanges langagiers fréquents avec ses clients mais surtout avec ses fournisseurs puisque elle va se fournir dans tout le Cameroun et même dans les pays voisins (Nigéria). Le recours au français, principal véhiculaire du Cameroun, est donc une nécessité pratique et professionnelle ; sa production nous a semblé assez représentative de ce que pouvait être le français oral plus ou moins spontané des Camerounais d'origine populaire peu ou non scolarisés.

2. Objet d'étude : les modalités à l'intérieur du discours rapporté

Notre attention s'est portée sur le discours rapporté (désormais DR) car la question soulève des problèmes multiples (cf. par ex. les *Actes* du colloque de Bruxelles publié par J.M. Lopez-Muñoz et *alii*) et car notre corpus en comportait des occurrences nombreuses et variées. Par ailleurs, le fonctionnement du DR a été étudié dans des corpus oraux de locuteurs africains peu ou non scolarisés par Ploog (2004) en Côte-d'Ivoire et Italia (à paraître) au Gabon, ce qui permet d'utiles comparaisons.

Pour circonscrire notre objet, nous partirons d'une définition assez traditionnelle selon laquelle le DR représente une « ..mise en rapport de discours dont l'un est un espace énonciatif particulier tandis que l'autre est mis à distance et attribué à une autre source, de manière univoque ou non » (Rosier, 1999 : 125).

Dans notre corpus, le DR est essentiellement cantonné au rapport de paroles passées prononcées par un locuteur précis, et relève donc de la structure dite de « reproduction » dans la terminologie de Vincent et Dubois (1997 : 59)². Ils contiennent donc des indices ne permettant pas de douter de l'existence d'un événement source : temps passé, interlocuteurs déterminés, situation de communication définie et plausible. On a donc affaire à des DR « canoniques » où les énoncés appartiennent à un discours narratif assumé.

Nous focaliserons notre attention sur les moyens mis en œuvre pour exprimer les modalités injonctives et interrogatives à l'intérieur du discours cité, qui

¹ Comme le rappelle l'informatrice (corpus, 9,12 [le premier nombre indique le numéro de la page, le second celui de la ligne]) « mon grand-père maternè disait que non école c'est pour les garçons et c'est pas pour les fi fréquenter ça ne donne rien au(x) fi ».

² On rencontre aussi quelques énoncés relevant de la « pseudo reproduction » (on « laisse croire que les paroles ont été dites mais sans indices de leur énonciation ») et de l'« actualisation » « les énoncés rapportés actualisés ne sont pas la reproduction d'un événement de communication unique et réel mais plutôt le prototype de plusieurs événements similaires », cf. Vincent et Dubois, 1997 : 60)

fonctionnent comme des modalités marquées puisque la modalité assertive est bien sûr dominante.

3. Principales caractéristiques syntaxiques du DR

Avant d'aborder les modalités, nous rappellerons les principaux traits qui caractérisent le DR.

3.1. Le verbe introducteur

Introduisant le DR dans plus de 85 % des occurrences, *dire* est de loin le verbe recteur le plus couramment employé : il fonctionne donc bien en français populaire camerounais comme en français québécois³ ou abidjanais⁴ comme un introducteur neutre, comme la forme prototypique des verbes régissants. Seul paraît lui faire pièce le verbe *demande* avec moins de 10 % des occurrences. Les autres verbes introducteurs sont relativement peu représentés même s'ils paraissent variés : verbes de paroles comme *répondre*, *gronder*, *menacer*, *parler*, *indiquer*, ou verbes autres (beaucoup plus rares) comme *donner la mode*, *montrer*, *envoyer*, *donner douze mille*, etc.

3.2. Le temps du discours citant

Lorsque le verbe citant est employé (cas de très loin le plus courant) le passé composé et le présent (surtout « présent rapporté au passé » assimilable à un présent de narration) sont largement dominants :

infinitif	6
impératif	1
présent	50
futur (<i>aller</i> + infinitif)	8
passé composé	109
imparfait	10
plus-que-parfait	1
Total	185

3.3. Les indices de repérage du DR

Comme l'a bien noté pour le français gabonais Italia (à paraître), les indices qui permettent à l'énonciateur d'annoncer la présence d'un DR et donc le décrochage énonciatif sont atypiques et correspondent à un réaménagement important du français : sans doute certains indices viennent bien du standard, et créent une impression - superficielle - de parenté avec le français oral métropolitain, telle la présence très fréquente mais non obligatoire d'un verbe de parole, en particulier *dire* (cf. *supra*) ou tel l'emploi massif du *que* en tête du DR : dans notre corpus, 64 % des

³ Son pourcentage d'emploi tourne autour de 70 % dans le corpus de Vincent et Dubois (1997 : 82)

⁴ Dans le court corpus analysé par Ploog (2004 : 302), « le seul verbe de citation investi est *dire* ».

occurrences de DR sont introduites par un *que*, pourcentage très supérieur à celui qu'Italia avait relevé chez les non scolarisés gabonais (25 %). Devant son omniprésence, il faut s'interroger sur la nature de ce *que* : sa principale fonction semble être moins d'indiquer un rapport de hiérarchie syntaxique entre régissante (discours citant) et subordonnée (discours cité), que de signifier, comme le dit Italia, la présence d'un discours rapporté. Faute de place ici, on renverra aux interrogations de Ploog sur le rôle du *que*⁵.

Un autre trait caractéristique du DR africain - et notre corpus ne fait pas exception - est le rôle de la pause, interruption momentanée de la chaîne parlée : son emploi massif, voire quasi-systématique entre discours citant et discours cité ou entre discours citant et le *que* introducteur du DR est si évident pour un locuteur africain, si consubstantiel à l'acte de mise en forme du DR, que notre transcripteur oublie souvent de l'indiquer : la pause est, parallèlement ou complémentirement à l'emploi du *que*, « le principal moyen d'indiquer l'insertion du DR » (Italia, 2005).

Le locuteur dispose en outre pour signifier la présence du DR de marqueurs de prise de parole qui fonctionnent comme signaux d'un décrochage énonciatif : ces marqueurs sont souvent des syntagmes nominaux en apostrophe : *chef, mon fils, papa, maman, ma sœur*, tous termes pris dans leur acception africaine très extensive ; ce peut être aussi des signaux comme (par ordre de fréquence) *bon, oui* (et sa variante *ouaih*), *non, mais, voici, vraiment, merde, oh*, etc.

Plus spécifiquement caractéristique de notre corpus est la quasi absence de transpositions des embrayeurs des déictiques et des temps, transpositions requises dans le discours indirect en français de référence. Les repères temporels, personnels et déictiques restent presque toujours⁶ ceux du discours direct alors que formellement la présence d'un *que* initial pourrait faire croire à un discours indirect impliquant une adaptation des repères énonciatifs : ainsi le corpus offre une majorité d'exemples comme :

36, 7: le gars était aussi un gars bandjoun i s'appelait assayo i m'a dit que ma sœur tu peux pas arriver ici que nous sommes.

là où le standard impliquerait : il m'a dit que je (ne) pouvais pas arriver là où nous étions.

Cette absence de transposition rend d'ailleurs caduques les critères de différenciation usuels entre discours direct et discours indirect : nous partageons l'opinion de Ploog (2004 : 302) pour qui « la limite entre DD et DI est moins nette qu'il n'y paraît ».

⁵ « Nous n'avons pu délimiter clairement le rôle de [kɛ]. L'hypothèse basse consiste à poser que l'intégration syntaxique est assurée par d'autres moyens que [kɛ], qui, le cas échéant, intervient de façon redondante - lorsqu'un marquage fort est requis pour des raisons discursives ou pragmatiques. L'hypothèse haute consisterait à postuler que [kɛ] restreint sa fonction en abidjanais à celle d'un marqueur de *frontière* prédicative verbale ». (Ploog, 2004 : 305-306).

⁶ Certaines transpositions peuvent se produire mais elles restent incomplètes :

17, 14 : i disait qu'i peut pas continuer

Ici la transposition du pronom personnel a bien lieu mais pas celle du temps.

Le français populaire africain pour marquer les modalités dans le discours est donc contraint de procéder à certains aménagements que nous allons envisager maintenant.

4. La modalité injonctive

Glosable par «inviter quelqu'un à faire quelque chose» (cette invitation pouvant aller du commandement à la prière en passant par le conseil), la modalité injonctive s'applique à des énoncés qui accomplissent un acte illocutoire particulier, l'acte d'injonction. Le locuteur énonciateur JE essaie, en énonçant un énoncé injonctif d'imposer un comportement, un FAIRE précis à l'allocutaire destinataire TU et d'exercer ainsi une contrainte sur lui.

Plusieurs tournures sont disponibles pour exprimer dans le DR cette modalité associée à un acte d'intimation :

4.1. Verbe de parole + *de* + infinitif :

L'action prescrite peut être négative (défense) ou positive (injonction) :

26, 4 : le gardien de la station m'a checché un aladji + i lui a dit de m'accompagner à l'hôpital central.

26,16 : è a dit é m'a dit de ne pas la déranger.

Le verbe introducteur est presque toujours *dire* auquel peuvent cependant se substituer d'autres verbes impliquant implicitement une prise de parole :

9, 4 : on m'a appelé d'aller rester là pour pocter l'enfant

4.2. Verbe de parole + *que* + verbe au présent :

Ce tour beaucoup plus rare semble un substitut du précédent quand l'usage de *de* + infinitif paraît inadéquat :

22, 9 : i a dit à un douanier de de que si le train macchandise vient i charge /le,la/ moto.

La reformulation en *que* + indicatif présent⁷ résulte ici de la difficulté d'insérer après un *de* (que la locutrice avait dans un premier temps utilisé puis réitéré) une subordonnée hypothétique en *si* précédant le procès intimé.

L'interprétation injonctive du présent peut se déduire également de la présence dans le cotexte antérieur d'un impératif que l'énoncé au présent dans le DR se contente de reformuler :

20, 11 : vlaiment tu me fais honte quitte sur ma pocte [...] –mon fils tu dis que je quitte pour rester à côté.

On voit ici que le même discours rapporté du chef de poste est exprimé en fonction des tours de parole tantôt par un impératif, tantôt par *que* + indicatif.

⁷ Le corpus étudié n'offrant aucune occurrence de subjonctif présent morphologiquement identifiable, les formes indifférenciées de présent sont considérées comme relevant de l'indicatif.

4.3. Verbe de parole + *que* + futur injonctif

Sundell a montré que le futur de l'indicatif, pouvait être, en plus de ses emplois assertifs, porteur d'emplois « directifs » (terminologie de Sundell, 1991 : 52) attestés de longue date⁸ et parfaitement inscrits dans le cinétisme de ce tiroir⁹, même si le futur injonctif correspond à un acte illocutoire dérivé. Seul le contexte permet d'identifier comme injonctifs les énoncés futurs présents dans les discours cités, énoncés qui se présentent sous la forme périphrastique *aller* + infinitif puisque notre corpus ne comporte pas de futur synthétique. L'interprétation injonctive peut se déduire de la présence d'un modalisateur adverbial incident au syntagme verbal comme *obligatoire* :

11,10: i a fait conçu une fi + ses parents ont dit qu'i va l'épouser obligatoire.

ou d'une réponse assertive donnée par le destinataire à la proposition au futur :

17, 9: j'ai vu un gars je lui ai dit que bon tu vas me remorquer dans cette moto jusqu'à Garoua et là je vais te donner dix mi + il a accepté.

4.4. Verbe de parole + *que* + impératif

Inconnue dans la variété orale standard, cette séquence *dire que* suivi de l'impératif est assez productive dans notre corpus. L'ouverture du discours cité est souvent signalée par la présence d'un terme d'adresse, d'un syntagme nominal en apostrophe spécifiant le destinataire :

19, 9: il y a un mesieur un poricier qui m'a dit que maman viens je vais te montrer le pocte du chef .

ou d'un marqueur de prise de parole comme *bon* ou comme *pardon* (employé dans son sens panafricain de « s'il te plaît »¹⁰) :

34, 4 : è a dit que bon va faire le marché à quinze heures tu viens.

Désignatif nominal en apostrophe et marqueur de prise de parole peuvent d'ailleurs se cumuler en tête du discours cité :

26, 15 : je lui ai dit que ma soeur pardon je ne sais pas amène-moi.

La présence de ces éléments non verbaux n'est d'ailleurs pas indispensable et le discours cité peut s'ouvrir directement sur l'impératif :

28, 8 : je lui a dit que fouille mon porte-monnaie là.

⁸ Cet emploi injonctif du français se trouve « attesté dès l'ancien français (à l'exception des tout premiers textes : IX^e s. – XI^e s.) et ne disparaît à aucun moment des emplois du futur dans l'évolution de la langue » (Oppermann, 2000 : 18).

⁹ Pour R. Martin, 1983 : 131. « on en vient ainsi à formuler l'hypothèse que le futur, quoique lié par nature au possible, au virtuel, à l'incertain, est sous-tendu d'un mouvement de pensée qui, prenant son départ au possible, s'achemine vers la certitude. Les saisies précoces sur ce mouvement fournissent les emplois "modaux" ; les saisies tardives, les emplois "temporels" ».

¹⁰ cf. IFA, 1983 : 280, article **PARDON**, interj. BE., B.F., C.I., NIG. (*oral*), SEN., TO. ZA. (*dial.*, *oral*). (Accompagnant une requête). S'il te plaît, je t'en prie, je t'en supplie. « *Donne-moi 10 Ka, pardon !* ».

39, 7: c'est l'aide du seigneur pace que dieu nous dit que demandez je te donnera frappez je te ouvrira.

Plus exceptionnellement la séquence *que* + impératif peut suivre un verbe recteur qui ne relève pas *stricto sensu* de la catégorie des verbes de parole :

19, 11 : le gars m'a montré que voici la pocte du chef de douane + va la-bas.

Le discours rapporté injonctif peut également apparaître sans support verbal introducteur (absence de verbe de parole explicite) mais cette absence de verbe introducteur est beaucoup plus rare qu'en français parlé de France¹¹:

29, 16 : le matin il m'a donné douze mi que bon tu peux rentrer au village indique-moi là tu habites.

4.5. Verbe de parole + ø + impératif

Le verbe de parole peut, comme dans le français oral métropolitain, être suivi directement de l'énoncé à l'impératif sans *que*. Ce type de séquence assez étonnamment, offre de nombreuses parentés avec la précédente :

- emploi en clôture ouvrante d'une balise comme *bon* ou *pardon* :

24, 14 : le monsieur m'a dit bon signe la facture qu'on a fait.

4, 4 : les autres viennent je leur dis pardon va me faire tère chose è part.

- utilisation en apostrophe liminaire d'un syntagme spécifiant le destinataire de l'injonction :

36, 5 : je lui ai dit papa amène-moi là bas il m'a porté dans /son, sa/ moto.

17, 15 : à garoua j'ai trouvé aussi un militaire je lui ai dit pardon accompagne-moi à ngaoundéré tu vas me remorquer sur la moto.

Dans le dernier exemple la valeur injonctive véhiculée par l'impératif se transmet sur l'énoncé au futur subséquent dont elle facilite l'interprétation jussive.

La présence d'une balise ouvrante n'est cependant pas indispensable :

2, 14 : quand tes parents te dit reste là sans bouger tu restes mais maintenant quand tu dis à un enfant reste là + dès que tu te touchnes le dos + lui aussi touche le dos.

4.6. Synthèse sur la modalité injonctive en DR

Le fait le plus saillant est la prédominance des tours avec impératif qui constituent près des deux tiers des énoncés alors que le français de référence évite de les utiliser dans le DR indirect, leur préférant les tours en *de* + infinitif ou *que* + subjonctif. Par ailleurs près de la moitié des occurrences offrent un *que* introducteur en tête du discours cité, comme si la présence de ce *que* (pourtant totalement incompatible avec un impératif dans le français oral métropolitain) était, parallèlement à l'emploi d'un verbe de parole introducteur, le signe le plus visible que l'on se situe bien dans un discours rapporté. Le fait que la locutrice connaisse et emploie dans plus d'un quart des occurrences *dire de* suivi de l'infinitif montre bien que la tournure avec l'impératif correspond à un choix stylistique réel, la valeur jussive paraissant plus nettement accusé dans l'impératif que dans l'infinitif.

¹¹ C. Blanche-Benveniste 1997 : 109 note que «l'absence de verbe introducteur est très courante».

5. La modalité interrogative

Exprimant une demande d'information adressée à un interlocuteur, la modalité interrogative met en question la valeur de vérité d'une proposition ou l'identification d'un de ses arguments. Par opposition à la modalité assertive, elle requiert des moyens morphologiques syntaxiques et prosodiques particuliers. Nous envisagerons ici comment elle fonctionne dans le DR en reprenant la distinction traditionnelle entre interrogation totale portant sur l'ensemble de la proposition (et sous-tendant une réponse de type *oui/non*) et l'interrogation partielle portant sur l'un des constituants, considéré comme non identifié, de la proposition.

5.1. Interrogation totale

Le grand fait qui caractérise les variétés populaires de français d'Afrique est l'absence ou la rareté des interrogatives indirectes en *si*. *Si* en tant que conjonction semble réservé à l'introduction d'une subordonnée hypothétique. Cette restriction d'emploi¹² est sans doute à mettre en relation avec le principe d'univocité du signe (un signifié par signe, un signe par signifié) qui prévaut dans les variétés africaines du français résultant d'un apprentissage non guidée.

Dans notre corpus le *si* interrogatif est absent et notre informatrice utilise des stratégies de contournement pour restituer la modalité interrogative dans le DR.

5.1.1. Verbe de parole + *que* + prop. dépourvue d'indice interrogatif spécifique

Dans ce type de DR la modalité interrogative ne se trouve marquée par aucun indice spécifique. Seul le contexte (par exemple la présence d'une réponse ultérieure à la question posée) permet d'identifier le DR comme percontatif :

19, 13 : j'ai vu le chef, i m'a dit que bon c'est toi qui amènes le moto j'ai dit que oui + c'est moi qui a amené.

24, 2 : on a amené un autre personne je lui ai dit que bon tu connais de prix de moto chez georges moto il dit oui.

28, 14 : avant de lui demander que mais c'est toi qui a dit que tu vas t'occuper de moi i a dit oui.

35, 15 quand je demandais il y a un gars un gendarme il a entendu i dit que tu es étranger ici j'ai dit oui.

Dans ces exemples le DR interrogatif ne se différencie pas formellement d'un DR assertif. Seule la présence d'une réponse du type *i dit (que) oui* dans le tour de parole suivant permet d'identifier *a posteriori* la modalité interrogative.

5.1.2. Verbe de parole + *que* + prop. comportant *est-ce que*

Le morphème spécifique de l'interrogation *est-ce que* (réalisé souvent par l'informatrice sous la forme *est-ce*) peut apparaître dans le discours cité mais la

¹² Les variétés populaires de français africain ignorent également l'emploi adverbial de *si* comme réponse positive à une interronégative du type *ne vient-il pas ?* La limitation de la gamme de réponses au seul couple *oui/non* rend d'ailleurs souvent opaque au francophone non africain le sens de la réponse.

proposition qui le renferme s'insère elle-même dans des structures phrastiques complexes :

16, 8: j'ai vu un bars je lui ai dit que bon si j'amène la moto ici est ce tu peux acheter + vas d'abord dans georges moto tu vois le prix et tu viens on conclut le prix si j'arrive ici avec ça et si tu me donnes + le gars dit que oui.

Dans cet exemple, l'élément *est-ce que* ouvre l'interrogative mais celle-ci est en relation avec une hypothétique qui débute le discours cité. L'interprétation percontative de la proposition est confirmé par l'emploi de la réponse confirmative stéréotypée *i (le gars) dit que oui*.

5.1.3. Verbe de parole + prop. comportant *est-ce (que)*

Comme dans le cas précédent (où le DR s'ouvrirait par un *que*), la proposition percontative comportant *est-ce que* n'est pas en tête du DR mais se trouve en relation avec d'autres propositions :

5, 6: è vient me demander tu m'avais dit de ne pas faire tè chose est-ce si je fais tè chose et tè chose et mainant je voulais faire tè chose ce sera bien maman + je lui dis que oui.

41, 9: pace que mon pasteur que j'étais avec lui à rue-manguiers dit ouai comme c'est très loin est-ce que tu vas supporter pour venir à manguiers tout le temps.

5.2. Interrogation partielle

La syntaxe développée par notre corpus se révèle assez complexe puisque la locutrice dispose de plusieurs tournures concurrentes

5.2.1. Verbe recteur *ce que* + prop.

Peu productif ce schéma syntaxique est cependant bien attesté, particulièrement avec *demander* comme verbe introducteur. Lorsque la question porte sur un actant inanimé en fonction d'objet direct, l'interrogative s'ouvre par *ce que* :

1, 16 quand tu lui dis de faire queque chose + i demande d'abord ce que tu vas lui donner.

Ce type de constructions en *ce que* présente de grandes ressemblances formelles avec les relatives en *ce que* bien attestées dans le corpus :

2, 5: les enfants ils sont têtus les enfants d'aujourd'hui ce que tu dis pour leur bien i écoutent pas.

Cette parenté formelle explique selon nous que lorsque la question partielle porte sur un actant locatif, la locutrice emploie par analogie la construction non standard en *là où* forgée sur le même schéma syntaxique « démonstratif + pronom interrogatif » :

32, 13 je suis sortie à ngaoundéré demander là où se trouve la voiture¹³

¹³ La construction en *là où* apparaît aussi dans des complétives de recteurs n'appartenant pas à la classe des verbes de parole :

34, 7 : j'ai remarqué là où è m'appelé

22, 10 : i connaît pas là où i va me garder.

5.2.2. Verbe recteur + *que* + prop. avec terme interrogatif *in situ*

Ce schéma syntaxique, très courant dans notre corpus, cumule le *que* introducteur et le terme interrogatif placé immédiatement après le groupe verbal. Cette structure se retrouve tant avec le verbe de parole passe-partout *dire* :

17, 2 : en ce temps là c'était déjà interdit je dis que ouai je vais faire comment.

20, 15 : je me perds je vais dire que je connais qui ici

20, 8 : i dit que mais ça c'est qui qui t'a pris gardienne ici

qu'avec un recteur au sémantisme plus nettement interrogatif comme *demander* :

18, 8 : ils m'ont demandé que tu es rentrée avec quoi maintenant.

21, 15 : i m'a demandé que tu as combien là bas avec toi.

27, 8 : elle est venue et m'a demandé que c'est comment je dis que je sais pas.

33, 6 : j'ai demandé que le marché se trouve où on m'a montré.

Comme le montre le dernier exemple, la construction observée est directement concurrentielle des énoncés en *demander ce que* + prop. ou *demander là où* + prop. également employés par notre locutrice (cf. *supra*) qui peut d'ailleurs faire alterner les deux constructions dans une même séquence :

21, 9 : i m'a demandé que tu vas manger quoi je lui ai dit que rien [...] il m'a demandé ce que je bois je bois la 33 le gars a payé la 33.

Cette construction ne semble d'ailleurs limitée, ni au basilecte ni à l'oral. Dans son travail où elle analyse des productions écrites tirées de la presse ou des énoncés oraux de locuteurs « lettrés », A. Souop qui focalise son étude sur des énoncés comme *il dit (croit/pense/sait/entend prend/faut) que quoi ?* cite des occurrences (2002 : 84) produites par des locuteurs intellectuels comme :

tu veux que je te dise que je vais manger et maintenant tu vas me demander que je vais manger quoi je vais dire que quoi

Dans cette séquence à l'énoncé relevant de notre structure (*demander que je vais manger quoi*) succède l'énoncé *je vais dire que quoi* où *quoi* employé seul « entre dans la rection du verbe par l'intermédiaire de *que* » et fonctionne donc comme « une complémentation du type '*ça*' » (Souop, 2002 : 69)

5.2.3. Verbe recteur + prop. avec terme interrogatif *in situ*

Se différenciant seulement de la construction précédente par l'absence du conjonctif *que*, cette construction est assez bien attestée dans notre corpus :

27, 15 : le docteur m'ont demandé tu as combien dans ta poche je les ai dit que j'ai que onze mi.

33,12 : j'ai répondu mais c'est qui.

40, 2 : i dit tu pars où je dis mon chef i faut que je te montre mes choses.

7, 14 : tu dis ça c'est què qualité.

Présentant comme la construction précédente un terme interrogatif *in situ*, cette tournure, si elle s'éloigne du français oral ordinaire métropolitain où elle est

rare¹⁴ ou très marquée, paraît bien attestée dans d'autres variétés orales de français régional : Québec (cf. Lefebvre et Maisonneuve, 1982) ou Réunion (cf. Ledegen et Quillard, 2001) où elle est présentée comme une caractéristique du français oral régional.

En français camerounais basilectal, la séquence *que* + terme interrogatif *in situ* peut intervenir après une proposition de modalité assertive :

21, 16 : i m'a dit que je te demande trois cent mi et tu as cinq mi que je vais faire quoi avec cinq mi

Ici le douanier chargé de percevoir la taxe de trois cent mille francs pour l'importation d'une moto rappelle en discours rapporté assertif l'écart entre la somme exigible et la contreproposition de paiement formulée par la vendeuse (cinq mille francs). La suite de son discours rapporté où il s'interroge sur l'attitude à tenir (*je vais faire quoi*) s'ouvre encore par un *que*, a priori redondant mais qui traduit selon nous la prégnance d'un moule syntaxique réitéré de nombreuses fois.

5.2.4. Verbe recteur + *que* + prop. avec terme interrogatif initial

28, 7 : i m'a dit que où est le onze mi que tu disais que tu as dans la poche

31, 2 : è est allée à la chorale les autres choristes l'a demandé que où est mapo¹⁵ è a dit que je suis arrivée à garoua.

31, 8 les autres lui ont grondé que où est l'amour de dieu l'amour de dieu que nous sommes là pour ça.

Cette structure rarement réalisée comprend surtout *où* comme terme interrogatif initial immédiatement postposé à la conjonction *que*.

5.2.5. Verbe recteur + prop. avec terme interrogatif initial

Ressemblant à la précédente par la présence d'un mot interrogatif à l'initiale mais s'en différenciant par l'absence d'un *que* introducteur, cette structure semble moins productive :

33,1 : j'ai dit où est le stationnement de maroua on m'a montré.

30, 5 : là bas tu demandes où est la maison de mapo.

L'interrogative partielle peut d'ailleurs précéder toujours dans le même DR une interrogative totale dont le sens interrogatif ne peut se déduire que du contexte :

28, 14 : i me demande comment tu as dormi tu veux manger queque chose tè chose tè chose.*

5.2.6. Verbe recteur + *que* + prop. avec cumul d'un terme interrogatif initial et d'*est-ce que*

Peu courant dans notre corpus *est-ce que* peut se cumuler avec le terme interrogatif dans des énoncés non standards comportant une conjonction *que* initiale :

21, 7 : i dit que qu'est-ce que je vais faire maintant.

16, 7 : j'ai dit que mecde qu'est-ce que je peux faire pour amener cette moto ici pour vendre.

¹⁴ Defrancq, 2000, n'a relevé dans son corpus de 500 000 mots tiré de CorpAix, aucun exemple d'interrogative indirecte avec un interrogatif *in situ*.

¹⁵ mapo : Maman Pauline.

5.2.7. Synthèse sur la modalité interrogative en DR

Au terme de cette description on voit se dessiner outre la variété des structures possibles quelques grandes lignes de force :

- . le trait le plus notable est l'emploi non standard tant pour l'interrogation totale que pour l'interrogation partielle d'un *que* conjonctif introduisant le DR interrogatif : les structures ouvrant par *que* représentent 58 % des occurrences (et même 67 % des occurrences si l'on ne comptabilise pas les structures en *ce que* et *là où*).

- . la seconde caractéristique est la rareté relative des énoncés présentant un *est-ce que* : 12 % à peine des occurrences.

- . la troisième caractéristique est la large prédominance des structures avec un terme interrogatif *in situ* dans les interrogations partielles : si l'on met de côté les structures en *ce que* et *là où* et les énoncés comportant *est-ce que*, dans 75 % le terme interrogatif est en position *in situ* ;

- enfin on notera la rareté de la postposition du sujet au verbe : cette postposition semble limitée aux énoncés en *où est* + sujet nominal (*le stationnement, le onze mi, la maison de mapo*, etc.) qui semblent figés chez notre informatrice.

En dehors de ce cas, le seul exemple de postposition verbe sujet en DR du corpus étudié concerne l'une rares interventions de l'enquêteur-étudiant :

8, 7 : maman, je sais que ta vie est une longue histoire je voudrais que tu me faire part de quoi est-il question.

Cette postposition, contraire à une règle rigoureuse du français de référence qui prohibe l'inversion du pronom personnel dans les phrases enchâssées (Kayne, 1977) est cependant loin d'être isolée dans le français des intellectuels africains, en particulier à l'écrit où la postposition de la proforme sujet en interrogative indirecte semble passer pour une élégance de style¹⁶.

Cette même « transgression » est d'ailleurs relevée pour le français québécois par Barbaud (1998 : 30) qui note que « bien que n'étant pas courante en FQS oral, [elle] constitue une sourde menace au système dans la mesure où il arrive souvent de la rencontrer à l'écrit¹⁷ »

¹⁶ On en rencontre de nombreux exemples dans le français journalistique congolais (Brazzaville) par exemple :

-Lucos lui demande combien lui doit-il pour cette belle pièce ? (*Muloolo*, 5/7/03).

-Tous les margouillats sous mon autorité s'étaient réunis pour s'interroger par quel bout commencerait-il, dans ce pays où tout ce qui touche à la réforme est tabou. (*Muloolo*, 5/7/03).

-Demande moi pourquoi tous les grands guerriers sont-ils partis en France ? (*Le Défi*, 16/12/03).

-Il faut se demander comment vivent-ils. (*Le Défi*, 16/12/03).

¹⁷ et l'auteur de citer des exemples comme « je me demande quand peut-on trouver le temps » ou « ...en se demandant comment une entité peut-elle agir de façon spontanée et naturelle ».

Conclusion

Au terme de cette rapide étude se dégage, croyons-nous le sentiment que notre corpus offre, pour exprimer les modalités jussives et interrogatives en discours rapporté, une grande régularité et une grande cohérence mais aussi une diversité réelle dans le choix des patrons syntaxiques mobilisés. Loin d'être une collection de productions hétérogènes, instables, réalisées, aléatoirement, et donc rétives à l'analyse, le français basilectal camerounais spontané - pour autant que notre locutrice en soit une illustration représentative - offre une permanence de schémas syntaxiques qui témoignent d'une restructuration en profondeur du français. Les schémas syntaxiques adoptés, tantôt reproduisent ceux du français de référence, tantôt s'inspirent de ceux qu'on observe dans certaines variétés périphériques non-africaines (par ex. usage d'un terme interrogatif *in situ* en interrogative indirecte), tantôt adoptent des solutions panafricaines (par ex. réinterprétation sémantique du *que*, rôle de la pause), tantôt se révèlent spécifiquement camerounaises (par ex. énoncés du type *il dit que quoi*). Globalement, cependant, ils montrent que le français populaire camerounais possède des manières de dire originales traduisant une réelle appropriation de la langue française.

Corpus exploité

« Rencontre avec une petite vendeuse de la veille de Yaoundé » in DIESSE TAGNE Justin (2003). *Etude de français parlé à Yaoundé : cas de trois locuteurs ghómáláphones*, mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé I.

Bibliographie

- BARBAUD, Philippe (1998). « Tendances lourdes en français québécois », in Brasseur, P. (éd.), *Français d'Amérique. Variation, créolisation, normalisation*, Avignon, CECAV, p. 17-36.
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1997). *Approches de la langue parlée en français*, Gap-Paris, Ophrys.
- GADET, Françoise (1989). *Le Français ordinaire*, Paris, Colin.
- DEFrancq, B. (2000). « Un aspect de la subordination en français parlé : l'interrogation indirecte », *Etudes romanes*, 47, p. 131-141.
- Equipe IFA (1983). *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Québec, AUPELF-ACCT.
- ITALIA, Magali (2005). « Variations en fonction de l'âge et de degré de scolarisation dans le français oral des locuteurs gabonais : la question du discours rapporté », in Ploog K. (et) Rui B., *Appropriations du français en contexte multilingue, Éléments pour une réflexion didactique à propos des situations africaines*, Besançon, P.U. Franche-Comté, p. 191-207.

- KAYNE, Richard, (1977). *La Syntaxe du français*, Paris, Le Seuil.
- LEDEGEN, G. et QUILLARD, V. (2001) « Quelle référence pour l'interrogation ? Réponses syntaxiques et pragmatiques », *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 27, 1, p. 297-312.
- LEFEBVRE, C. et MAISONNEUVE, H. (1982) « La compétence des adolescents du Centre-Sud : les structures complexes », in Lefebvre C. (éd.), *La syntaxe comparée du français standard et populaire ; approches formelles et fonctionnelles*, tome 1, Québec, Office de la langue française, p. 171-206.
- LOPEZ MUÑOZ, Juan Manuel, MARNETTE, Sophie & ROSIER, Laurence, eds (2004). *Le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan.
- MULLER, Claude (1996). *La Subordination en français*, Paris, Colin.
- OPPERMANN, Evelyne (2000). *Les Emplois injonctifs du futur en français médiéval*, Genève, Droz.
- PLOOG, Katja (2004). « Stratégies et structures du discours rapporté dans les récits abidjanais », dans Lopez Muñoz, J. M., Marnette, S. & Rosier, L., (éds), *le Discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan, p. 297-306.
- ROSIER, Laurence (1999). *Le Discours rapporté : Histoire, théories pratiques*, Bruxelles, Duculot.
- SIMARD, Yves (2004). « La description du français parlé en Guinée », *Le Français en Afrique*, 19, p. 75-89.
- SUNDELL, L. G. (1991). *Le Temps futur en français moderne*, Uppsala, Almqvist et Wiksell.
- VINCENT, Diane & DUBOIS, Sylvie, (1997) *Le Discours rapporté au quotidien*, Québec, Nuit blanche.